

## aidez moi svp !!! merci !!!

Par **clemence73**, le **22/09/2010** à **10:52**

Bonjour,

l'an dernier je suis partie avec une amie à Edimbourg pour poursuivre des études. Nous sommes passées par une agence immobilière pour l'appartement que nous partagions avec un écossais. Le 31 Mai nous avons donc déménagé pour revenir en France, notre colocataire est resté dans l'appartement jusque fin Juin. Ma copine et moi n'avons toujours pas reçu notre caution (de 1000 euros chacune !!! ) car l'agence veut récolter toutes les factures finales afin d'être sûre que nous avons tout payé. Notre colocataire qui possède ces factures ne les envoie pas et on ne sait pas pourquoi (surement car il n'a rien payé de son dernier mois seul), et nous avons demandé à la société de les renvoyer directement à l'agence mais c'est très compliqué de faire cela pour le téléphone, l'électricité,..... Que me proposez vous ??? Attaquer mon colocataire ou l'agence ??? Ou cela ne vaut pas la peine je perdrais trop d'argent ???

(PS: mon colocataire est injoignable).

Merci

Par **Domil**, le **22/09/2010** à **11:16**

Il faut voir avec la loi écossaise.  
Posez votre question dans un forum juridique du pays.